

Mise en compatibilité avec déclaration de projet du PLU

Réunion publique

04 avril 2025

<i>Type de réunion</i>	Réunion publique	<i>Projet</i>	Mise en compatibilité avec déclaration de projet du PLU
<i>Date</i>	04/04/2025 20h – 22h30	<i>Lieu</i>	Salle des fêtes de La Grande Paroisse

Participants

<i>Les membres de La Grande Paroisse</i>	<i>Habitants</i>	<i>Les porteurs du projet</i>	<i>Bureau d'études</i>
Emmanuel LEDOUX – Maire de La Grande Paroisse	Une soixantaine	Alice MOREAU – NEOEN	Aurélien MICHAUD – Gérant de l'Atelier TEL, directeur d'études
Patrick SPELLER – Adjoint			

Ordre du jour

La réunion publique, portait principalement sur le projet photovoltaïque flottant de Neoen sur la base de loisirs de La Grande-Paroisse, avec des discussions annexes sur le stationnement à Montgelard et La Roche. La séance, animée par le Maire, des élus municipaux, Aurélien MICHAUD de l'Atelier TEL et Alice MOREAU, représentante de Neoen, a permis aux habitants de s'exprimer par rapport au projet.

Contexte et historique du projet

Le projet photovoltaïque, initié vers 2018-2019 dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), vise à installer des panneaux solaires flottants sur un quart de la base de loisirs, un ancien site d'exploitation devenu zone de loisirs aquatiques classée.

Trois entreprises, dont Neoen, ont proposé des projets, mais Neoen a été retenu pour son offre avantageuse, incluant un partenariat avec Wampark (gestionnaire de la base) et un accompagnement sur d'autres initiatives, comme des pontons de pêche au lac de la Mi-Voie.

Le maire souligne une communication continue depuis 2021 via des réunions publiques, une enquête d'utilité publique en 2022 (avec un registre de doléances), des publications dans le « Petit Paroissien », sur les réseaux sociaux et les panneaux municipaux. Cependant, certains habitants estiment avoir manqué d'information, percevant une décision déjà actée.

Détails techniques et environnementaux

Les panneaux, posés sur des plateformes flottantes ancrées par des câbles ou corps-morts, produiront de l'électricité en courant continu, transformé en alternatif via des postes sur pilotis (au-dessus des plus hautes eaux connues). Neoen prévoit un recyclage à 96 % via l'éco-organisme SOREN, avec un bilan carbone positif (4900 tonnes de CO2 évitées par an). L'étude d'impact de 2023, réalisée par Ecosphère, conclut à un faible impact sur la faune et la flore aquatiques, malgré des inquiétudes sur l'oxygénation liée à l'ombre des panneaux. Une fleur saisonnière a été identifiée comme enjeu mineur, résolu par un ajustement du calendrier des travaux (octobre à avril, hors saison touristique). La maintenance, incluant le nettoyage des panneaux avec de l'eau saline, sera adaptée aux conditions météorologiques.

Aspects financiers et sociaux

Le projet rapportera environ 50 000 € par an à la commune pendant 30 ans, sans augmentation d'impôts locaux depuis 2014. Ces fonds pourraient financer des projets ou, à terme, réduire les impôts, bien que leur montant soit jugé modeste par certains face aux nuisances visuelles. La communauté de communes et le département percevront également des redevances, mais la commune reçoit la part la plus faible. Aucun rabais direct sur les factures électriques n'est prévu, contrairement à certaines pratiques éoliennes.

Préoccupations des habitants

Les habitants ont soulevé plusieurs préoccupations :

- **Transparence et communication** : Des critiques portent sur une information jugée insuffisante, malgré les efforts affichés (panneaux, presse, réseaux sociaux). L'enquête publique de 2022, avec 35 questions, n'a pas atteint tous les concernés.
- **Impact visuel** : Les panneaux, visibles depuis les berges, sont perçus comme une « horreur » par certains, bien que dotés d'un revêtement anti-éblouissement. Le maire relativise, comparant cela aux pylônes EDF existants.
- **Liens avec d'autres projets** : Des soupçons émergent sur une connexion avec un data center et un projet de batteries de stockage à Vernou, mais le Maire et Mme MOREAU insistent sur leur indépendance, un recours juridique à Vernou limitant les discussions.
- **Environnement** : L'impact sur les poissons et l'oxygénation reste débattu, malgré les études rassurantes. La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) surveillera d'éventuels ajustements.

Rôle de la population

Le commissaire enquêteur (indépendant) analysera les objections lors de l'enquête prévue entre fin août et fin septembre 2025. Seules des arguments étayés et non contredits par les études (faune, flore, viabilité) pourraient influencer le projet, le nombre de plaignants étant secondaire. Une clôture sécurisera le site, sans empêcher les randonnées autour du lac, mais les pêcheurs perdront quelques spots, compensés ailleurs.

Perspectives

Prévu pour 2026, le projet n'est pas encore « ficelé », selon le maire, qui promet une présentation finale détaillée une fois finalisé.

La réunion a mis en lumière l'écart entre intérêt général et intérêt privé, c'est à dire entre la vision municipale (énergie propre, retombées économiques) et les inquiétudes locales (nuisance, écologie, participation), dans un contexte où la mairie défend une légitimité électorale et des études techniques face à une défiance de certains, riverains ou anciens élus.